



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des Finances publiques

N°1712-SD
01/2024



16520*01

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL
DE LA TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE ET/OU DE LA TAXE SUR LA MASSE
EN ORDRE DE MARCHÉ DES VÉHICULES DE TOURISME POUR LES PERSONNES AYANT AU
MOINS TROIS ENFANTS A CHARGE¹**

Le présent formulaire est applicable aux véhicules immatriculés pour la première fois en France à compter du 1^{er} janvier 2024²

À ADRESSER AVANT LE 31 DÉCEMBRE DE LA DEUXIÈME ANNÉE QUI SUIT CELLE DE L'IMMATRICULATION DU VÉHICULE AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES MENTIONNÉ SUR L'AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU.

Objet de la demande de remboursement

La demande a pour objet (*cochez la ou les cases correspondantes*) :

- un remboursement de la taxe sur les émissions de dioxyde de carbone.....
- un remboursement de la taxe sur la masse en ordre de marche.....

Identification du demandeur

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Votre situation de famille à la date d'immatriculation du véhicule :

Parent seul Marié Pacsé Concubinage

Nombre d'enfants rattachés à votre foyer **et** ouvrant droit aux prestations familiales : _____

Nombre d'enfants accueillis au titre de l'aide sociale à l'enfance au sein de votre foyer : _____

Votre conjoint, partenaire de PACS ou concubin (le cas échéant) :

Nom et prénom : _____

Pièces justificatives à joindre à la demande

Merci de consulter la liste dans la notice n° 52395#01 associée à ce document, rubrique « Quelles pièces justificatives dois-je joindre à ma demande ? ». Ne pas oublier le relevé d'identité bancaire.

¹Articles L. 421-70, L. 421-81 et L. 421-88 du code des impositions sur les biens et services.

Articles 39 à 41 du décret n° 2021-1914 du 30 décembre 2021 portant diverses mesures d'application de l'ordonnance n° 2021-1843 du 22 décembre 2021 portant partie législative du code des impositions sur les biens et services et transposant diverses normes du droit de l'Union européenne.

² Les CERFA n° 1710 SD et/ou n°1711 SD doivent être complétés pour les véhicules dont la première immatriculation en France est antérieure au 1^{er} janvier 2024.

Vous allez communiquer vos données à caractère personnel à l'occasion de votre demande de remboursement. L'ensemble des champs est obligatoire. À défaut votre demande ne pourra pas être prise en compte.

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) traite les données recueillies sur ces formulaires afin de gérer et contrôler vos demandes de remboursement.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et exercer vos droits, reportez-vous à la notice jointe à ce document.

Je certifie sur l'honneur :

- *que les renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes sont exacts ;*
- *que les enfants mentionnés sur le (ou les) documents(s) délivré(s) par la CAF (ou par mon employeur) sont à ma charge (ou accueillis par moi) et à la charge, le cas échéant, de mon conjoint, partenaire ou concubin mentionné ci-dessus ;*
- *qu'aucune autre demande n'a été déposée au titre du même véhicule ;*
- *que je n'ai pas bénéficié d'un remboursement de la (des) taxe(s) objet(s) de ma demande pour un autre véhicule dans les deux ans qui précèdent la présente demande ou, si tel en est le cas, en avoir bénéficié pour un véhicule devenu inutilisable dans cet intervalle.*

Fait à : _____ **le :** _____

Signature obligatoire :

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.